

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

SANSO SHORT DURATION Part C : FR0011254473 SANSO Investment Solutions

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

SANSO SHORT DURATION est un fonds qui vise à offrir à l'investisseur un rendement, net de frais de gestion, supérieur à l'€STR capitalisé sur la durée de placement recommandée, en participant à l'évolution des marchés de taux/crédit internationaux.

L'OPCVM est classé : « Obligations et autres titres de créances internationales ».

La gestion est discrétionnaire à partir de critères financiers et extra financiers. Le fonds met en œuvre une approche ISR significativement engageante telle que définie par la position-recommandation AMF 2020-03. De ce fait 90% au moins de la part du fonds investie en titres vifs fait l'objet d'une analyse ESG. La note ESG du portefeuille de titres notés doit être supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel sont retirés les 20% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG. Différentes stratégies de gestion seront mises en œuvre afin de permettre une allocation reflétant les analyses macro-économiques de l'équipe de gestion et de ses anticipations sur l'évolution des marchés de taux/crédit internationaux.

L'allocation du portefeuille reposera ainsi sur :

- Une répartition entre dettes publiques et dettes privées, sur la base d'analyses micro-économiques, pouvant provenir de l'équipe de gestion et/ou avoir été réalisées par des équipes extérieures à la société.
- Une répartition entre obligations nominales / obligations indexées sur l'inflation.
- Un positionnement sur la courbe des taux
- Pour les obligations d'émetteurs privés : selon le risque de crédit, répartition sectorielle
- Une gestion de la sensibilité globale du portefeuille

Les titres de taux sont sélectionnés sur la base d'une analyse crédit de l'émetteur effectuée par la société de gestion ; cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences mais privilégie sa propre analyse.

Cette analyse permet de déterminer le caractère spéculatif ou non des titres détenus ; elle est ensuite confrontée avec les notations attribuées par les agences de notation notamment lorsque les notations des trois agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont toutes inférieures à A3 (ou équivalent) pour le court terme ou BBB- (ou équivalent) pour le long terme.

En cas de dégradation des titres détenus, la société de gestion procédera à une analyse des perspectives de l'émetteur et pourra procéder à leur vente au mieux des intérêts des porteurs.

La gestion recourt également à une analyse extra financière « dite Best in class » des émetteurs.

L'OPCVM est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euros ou en dans d'autres devises que l'euro.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 5.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire sont émis indifféremment par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés.

En termes de notation, ces investissements pourront être effectués sur des entités notées « Investment Grade » ou en catégorie spéculative selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, au moment de l'acquisition ou dégradés en dessous des seuils de notation ci-dessus) sans contrainte de répartition.

L'OPCVM est en permanence investi à hauteur minimum de 70% de l'actif net dans des titres de taux libellés en euros ou en dans d'autres devises que l'euro.

Le fonds peut être exposé entre :

- 0 et 100% minimum à des émetteurs de pays de l'OCDE,
- 0 et 30% maximum à des émetteurs émergents hors OCDE,
- 50% maximum en titres de taux spéculatifs, y compris obligations convertibles, de notation inférieure à « Investment Grade » ou en titres non notés, au moment de l'acquisition ou dégradés en dessous des seuils de notation ci-dessus,
- 50% maximum au risque de change sur des devises hors euro
- 10% maximum en obligations convertibles de toutes notations,
- 10% maximum en actions internationales de toute capitalisation.

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers négociés sur les marchés à terme et conditionnels réglementés français et étrangers pour couvrir le risque de taux et de change du portefeuille. Ces instruments pourront être utilisés afin d'exposer le portefeuille au risque de taux et de change dans les limites de chaque classe d'actifs.

Ces instruments ne sont pas utilisés pour surexposer les actifs du Fonds.

Le fonds peut intervenir à titre de couverture ou d'exposition sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec un risque sous-jacent 'actions', 'taux' ou 'crédit'.

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

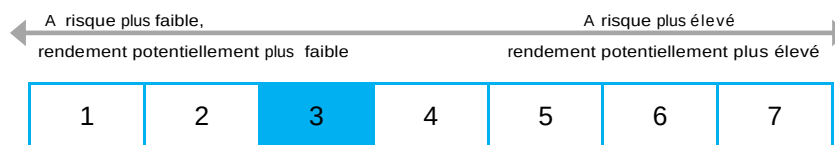
Durée minimum de placement recommandée Supérieure à 2 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés **chaque jour ouvré à 10 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est **quotidienne**, calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux au sens de l'article L.3133-1 du Code du travail et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 2 en raison de son exposition aux marchés de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes, et en particulier des titres de catégorie spéculative dont les variations peuvent être importantes.

En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité et la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru supérieur de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

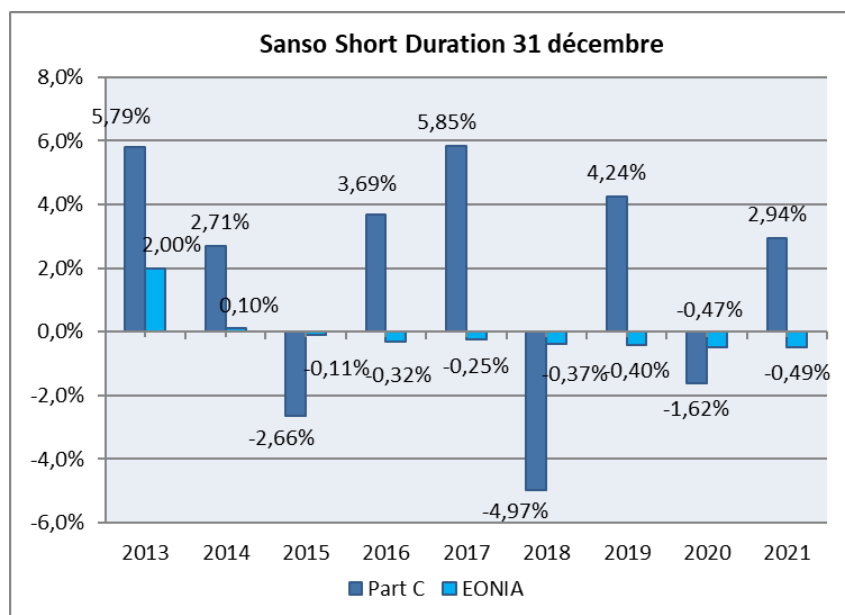
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00% maximum
Frais de sortie	0,00%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	1.30 % TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au **31.12.2021**. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.sanso-is.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM :
18/06/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire de cet OPCVM est CACEIS Bank.
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site www.sanso-is.com
- La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.sanso-is.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.sanso-is.com
- La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- SANSO Investment Solutions est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/09/2022.